



Ecole de Parapente Associative du Lot

Charte 2021

La création de l'Ecole de Parapente Associative du Lot (E.P.A.L.) a été entérinée par l'assemblée générale du C.D.V.L. le 10 janvier 2014. Elle a obtenu les agréments de D.G.J.S.S. n° 04614ET0003 et de la F.F.V.L. n° 28016.

Elle est régit par la charte annuelle : **Club Ecole Française de Vol Libre de la F.F.V.L.** et par les obligations légales et réglementaires pour les exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (APS).

Objectifs

L'EPAL s'inscrit pleinement dans le préambule de la charte C.E.F.V.L. de la F.F.V.L.:

Un des objectifs de tout club affilié à la FFVL est la promotion du vol libre, pour lequel la fédération a reçu délégation du Ministère des Sports. La découverte de l'activité, comme la formation initiale et continue des pilotes, constituent des leviers de cette promotion.

En réalisant cette charte, la Commission Formation a voulu préciser les moyens qu'il semble nécessaire de mettre en oeuvre pour garantir la qualité de l'enseignement dispensé en parapente et en delta, dans le cadre du club école de la fédération.

Le but du club école est de former des pilotes autonomes, conscients de leur niveau de pratique et respectueux de l'environnement humain, naturel et réglementaire dans lequel ils évoluent. Il en va de la pérennité de l'activité, dont tous les acteurs du vol libre, et en particulier les clubs, sont responsables.

Ce statut et cette charte s'adressent uniquement aux clubs écoles adhérents de la Fédération française de vol libre.

- Elle propose des journées (découvertes) à des publics jeunes ; dans les lycées et collèges ou en partenariat avec l'U.F.O.L.E.P. ou l'U.N.S.S.

- Elle propose des stages d'initiation afin de renouveler et d'étoffer les effectifs des clubs du département en se donnant le temps, au rythme de progression de chacun ; (rappel 20% des stagiaires formés dans les écoles professionnelles restent dans l'activité) ; des stages de perfectionnement 1-2 conformément au passeport de formation de la F.F.V.L. pour amener à l'autonomie les nouveaux licenciés.

- Elle organise des cessions pour aider les licenciés des clubs à passer les divers brevets : initial, de pilote et de pilote confirmé.

- Elle aide par la mise en place dans chaque club des binômes de moniteurs fédéraux afin d'aider les nouveaux volants dans leur progression.

Statut ou règlement intérieur :

Extrait des statuts du C.D.V.L adopté à l'A.G du 10/01/2014

Article 17. Commission Formation et section École de Parapente Associative du LOT.

Lorsque la structure territoriale souhaite se doter d'une école associative visant à enseigner une ou plusieurs disciplines de la FFVL, son directeur technique est nommé par le comité directeur de la structure territoriale sur proposition de son président.

Le directeur technique propose alors son équipe pédagogique ainsi que les objectifs de l'école, qui sont soumis à la validation du comité directeur.

Une fois ces grands objectifs entérinés, l'école associative dispose ensuite d'une autonomie d'organisation, de gestion et de méthodes pédagogiques, sous la responsabilité de son directeur technique et sous le contrôle du président de la structure ou d'un référent désigné par le comité directeur.

L'école associative doit faire l'objet d'une comptabilité analytique identifiée et renseigner ses bilans annuels à la demande de la commission nationale.

Conseiller référent technique Fédéral : Laurent Chamerat.

Organigramme:

L'EPAL est régi par un comité directeur constitué de 6 membres ; soit 2 par club ; le D.T.E. est désigné par le comité directeur du C.D.V.L. il en est membre de droit il ne participe pas aux votes.

Le comité directeur organise un bureau constitué d'un Président ; trésorier ; secrétaire.

Équipe pédagogique :

D.T.E : Eric Bénévent

Moniteurs fédéraux : Eric Bénévent ; Jacques Comte ; Roland Dolique ; Philippe Marais ; Philippe Savinaud ; Laurent Viroles

Animateurs accompagnateurs : Gaël Croix

FONCTIONNEMENT

Le D.T.E. organise un planning annuel des stages et les diverses activités de l'E.P.A.L. avec l'équipe pédagogique.

Les inscriptions se feront conformément aux critères définis par les objectifs de l'E.P.A.L.

Il peut être fait appel ponctuellement à des moniteurs brevet d'état.

Lors des stages, des journées contact/ découverte il sera fait usage régulièrement du biplace pédagogique.

Défraiement des moniteurs et élèves moniteurs fédéraux bénévoles :

Lors des stages et des diverses activités de l'E.P.A.L. les encadrants contraint d'utiliser leurs véhicules personnels, pourront se faire défrayer sur la base officielle des impôts (0,319€/km) en remplissant la fiche frais moniteur en ligne sur le site de l'école ; pour les autres frais d'hébergements qui n'auraient pas été partagés par les stagiaires , le défraiement de la 1/2 pension, se fait sur la base de 35€ sur présentation de justificatifs. Le tout sera visé par le D.T.E.

Achat de matériels et interventions ponctuelle de moniteur professionnel :

Les besoins en matériel et Humain seront définis par l'équipe pédagogique et soumis au comité directeur de l'E.P.A.L. par le D.T.E. pour validation.

Modalités d'utilisation et de stockage du matériels.

L'école dispose de 6 packs (aile, sellette, secours, casque, radio) pour des PTV de 55 à 115kg.

Ce matériel est stocké chez le président du C.D.V.L. ; il est assuré par l'E.P.A.L. sur la valeur d'achat.

Un biplace complet est aussi à la disposition de l'E.P.A.L. sous la responsabilité du D.T.E.

Comptabilité :

La comptabilité analytique est tenu par le trésorier désigné par le comité directeur de l'E.P.A.L. sur un compte spécifique.

Cotisations

Cotisations générale E.P.A.L. , 100€ (permet de couvrir les déplacements le fonctionnement et de formation de l'E.P.A.L.).

Stages d'Initiation contenu du cycle 1(vert)

En plus de la cotisation générale de **100€**: le pass 1 an valable pour une formation initiale de 5 jours contigus ou en modules et un suivi d'au minimum 2 fois deux jours jusqu'au brevet initial sur 12 mois. Coût 400€, 250€ pour les stagiaires ayant leurs équipements.

Stage perf 1-2 contenu du cycle 2(Bleu):

Sans frais supplémentaires en plus de la cotisation générale de **100€**

Pour les stages en itinérance, les frais d'hébergement des moniteurs bénévoles et l'éventuelle prestation d'un moniteur brevet d'état ainsi que les frais tels que, location et carburant d'un véhicule seront à partager entre stagiaires.

Déontologie : Le moniteur et encadrant veillera à faire pratiquer les personnes dont il a la charge dans des conditions aérologiques ou topographiques permettant le maintien de marges de sécurité, sans prise de risque excessive. Il entretient les connaissances et les compétences techniques correspondant à sa qualification et à sa pratique.

Le président du CDVL 46.
Roland Besombes



Le D.T.E.
Eric Bénévent

